



LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE

Collectivité territoriale, la commune est administrée, depuis 1884, par le maire et son conseil municipal. Si le conseil municipal est élu au suffrage universel direct, le maire, lui, est élu par le conseil municipal.

Les communes bénéficient d'un large éventail de compétences, même si depuis quelques années, plusieurs d'entre elles ont été transférées aux intercommunalités.



ÉTAT CIVIL

✓ TENUE ET GESTION

Le maire agit en tant qu'officier d'état civil. À ce titre, il enregistre et conserve les actes (naissance, mariage, décès), met à jour les registres et garantit l'authenticité et la conservation des documents officiels.

✓ ENREGISTREMENT DES ACTES ET MARIAGES

Il célèbre les mariages civils et dresse les actes correspondants. Il vérifie également les conditions légales du mariage et procède à la publication des bans.

✓ DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Il délivre différents documents administratifs : copies ou extraits d'actes d'état civil, certificats, légalisations de signature, attestations d'accueil ou encore certaines autorisations administratives.

✓ COORDINATION AVEC L'ÉTAT

Il assure la transmission des informations d'état civil aux services de l'État et coopère avec d'autres administrations (INSEE, tribunaux, préfecture) afin d'assurer la mise à jour des données administratives et le bon fonctionnement des procédures.



SANTÉ

✓ ATTRACTIVITÉ MÉDICALE

Il a pour rôle d'attirer des soignants libéraux à travers diverses aides financières ou via la mise à disposition de locaux.

✓ COORDINATION

Il peut accompagner la création de maisons de santé pluri-professionnelles qui regroupent des soignants libéraux, médicaux ou paramédicaux.

✓ GESTION

Il peut siéger aux conseils d'administration des établissements publics de santé et créer des centres de santé.

✓ PRÉVENTION

Le maire a un rôle de prévention des épidémies et infections en finançant un service communal d'hygiène et de santé (vaccinations, lutte contre les nuisibles, désinfection...).

✓ SOUTIEN AUX STRUCTURES

Il doit défendre les structures publiques de soins contre les projets de fermeture ou d'économie et peut subventionner des centres privés à but non lucratif.



LOGEMENT

✓ AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Le maire donne ses observations pour l'élaboration par la métropole du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il délivre les demandes d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, certificat d'urbanisme). Agissant au nom de l'État, il procède aux constats d'infractions aux règles d'urbanisme.

✓ LOCATION

Il définit les critères de location des logements, notamment saisonniers.

✓ RÉHABILITATION ET CONFORT

Il participe à l'Opération programmée de l'habitat (OPAH) pour aider les propriétaires à réhabiliter leur patrimoine et renforcer le confort des logements.

✓ SÉCURISATION

Il dispose d'outils juridiques pour prendre des arrêtés de péril concernant un habitat insalubre. Il peut faire évacuer ou obliger le propriétaire à payer des travaux de sécurisation.



ÉDUCATION

✓ ÉCOLES

Le maire gère, entretient, aménage les écoles maternelles et primaires ; il veille à y inscrire les enfants.

✓ CANTINES

Il crée, entretient, fixe les tarifs, organise les marchés publics de restauration et gère le personnel des cantines scolaires.

✓ PÉRISCOLAIRE

Il propose des activités au sein des équipements communaux en lien avec les associations.

✓ PETITE ENFANCE

En tant qu'autorité organisatrice de l'accueil des enfants, le maire organise et planifie l'accueil de la petite enfance à travers la création de relais, crèches et centres aérés.



SOLIDARITÉ

✓ ACTION SOCIALE

Il s'appuie sur le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour travailler sur l'éducation, la santé, les animations.

✓ COHÉSION ET MIXITÉ SOCIALE

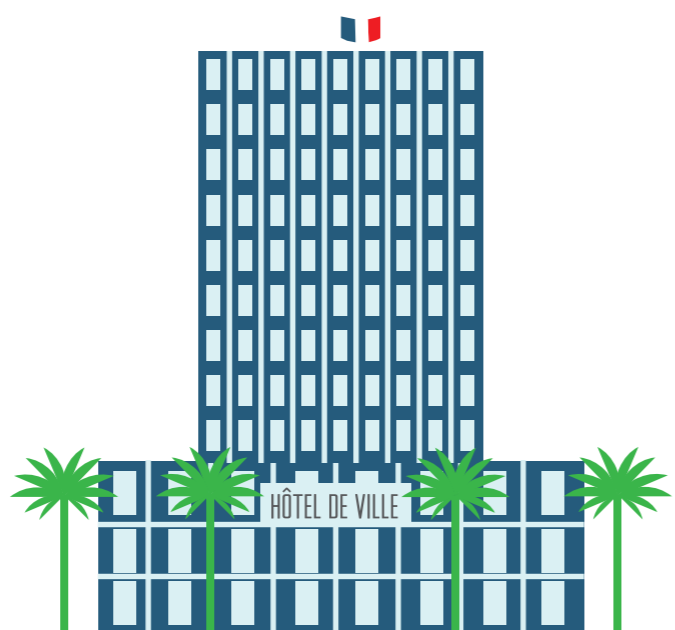
Le maire soutient les actions d'accompagnement menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) par les partenaires du contrat de Ville (emploi, prévention de la délinquance, parentalité, animations...).

✓ DÉMOCRATIE LOCALE

Il participe à la démocratie locale en assistant aux réunions des CIL (Comités d'Intérêt Local) des différents quartiers de la ville.

✓ ACCESSIBILITÉ

Il est tenu d'adapter les locaux communaux et édifices publics pour garantir l'accessibilité aux personnes âgées et handicapées.



SPORT ET CULTURE

✓ DÉVELOPPEMENT ET GESTION DES ÉQUIPEMENTS

Le maire assure la création, l'entretien et la gestion des équipements municipaux tels que les stades, gymnases, bibliothèques, salles de spectacles ou centres culturels.

✓ SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Il peut accorder des subventions, mettre à disposition des locaux ou des équipements et accompagner les associations locales afin de promouvoir la pratique sportive et les activités culturelles.

✓ ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

Il participe à l'organisation ou au soutien d'événements sportifs et culturels (festivals, expositions, compétitions, manifestations locales) contribuant à l'animation du territoire et à la vie sociale de la commune.

✓ PROTECTION DU PATRIMOINE LOCAL

Il œuvre à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine communal (monuments, traditions, archives, patrimoine artistique) en lien avec les politiques culturelles locales et les partenaires institutionnels.



SÉCURITÉ

✓ TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Représentant de l'État dans sa commune, il a un pouvoir de police judiciaire et administrative.

✓ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

Il est l'autorité de référence en matière de prévention de la délinquance dans les communes de plus de 5 000 habitants. Cela inclut la médiation sociale.

✓ ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Il peut prendre des arrêtés municipaux pour interdire par exemple la consommation d'alcool sur la voie publique ou instaurer un couvre-feu pour les mineurs à certaines heures.

VILLE DE TOULON



Josée MASSI

Maire de Toulon
Présidente de Toulon Provence Méditerranée
Conseillère départementale du Var

vous présente

le Conseil municipal

Ville de Toulon > www.toulon.fr



LES 22 ADJOINTS AU MAIRE & LEURS DÉLÉGATIONS



Josée MASSI
Maire de Toulon

Présidente
de la Métropole
Toulon Provence
Méditerranée

Conseillère
départementale
du Var



1^{er} adjoint
Julien ORLANDINI*

Grands projets et suivi de l'action municipale / Finances / Communication / Numérique et Intelligence Artificielle / Attractivité et dynamisation commerciale



Geneviève LEVY

Urbanisme / Patrimoine Foncier / Établissements de proximité / Formations des élus et prévention des risques d'atteinte à la probité



Thomas PISON*

Police Municipale (dont Emplacements) / Sécurité Civile / Marchés et Affaires Juridiques



Valérie MARCEL ARNIAUD*

Facilitation de l'offre de santé / Actions de prévention / Mise en œuvre du Contrat Local de Santé / Veille sanitaire (Service Communal Hygiène et Santé, lutte antivectorielle, santé environnementale)



Laurent ISNARD*

Protection du littoral / Relations avec la Marine Nationale / Écosystème portuaire, CIL bleu / Mémoire et Anciens Combattants



Margaux MACARIO*

Petite Enfance / Jeunesse / Liens Intergénérationnels et Seniors



Jean-Michel PERMINGEAT*

Politiques éducatives / Réussite éducative / Vie des établissements / Vie étudiante (Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse)



Laurence MASSON DUBROC*

Culture / Archives



Patrice CAZAUX*

Élections, Recensement, Citoyenneté / Accueil des usagers / Standard / Mairies de Quartier / Gestion des salles municipales



Lauren BOULAY*

Bâtiments durables, travaux communaux



Albert TANGUY*

Propreté / Espaces Verts / Mobilités douces Secteurs 9 et 10*



Hélène AUDIBERT*

Aménagement et rénovation urbaine Secteurs 6 et 7*



Jean-Charles BROCHOT*

Voirie / Stationnement (en surface ou souterrain), Circulation / Éclairage public Secteurs 5 et 8*



Brigitte GENETELLI*

Action sociale, CCAS / Organisation du forum des associations Secteurs 1 et 2*



Boris TOUATY*

Tourisme et Congrès / Bureau des tournages



Martine BERARD*

Logistique (parc auto, imprimerie, magasin général...) / Cimetières



Pierre BONNEFOY*

Relations avec les grands clubs / Projets sportifs du territoire / Équipements sportifs municipaux



Corinne JOUVE*

Animation des CIL / Démocratie de proximité / Animal en ville



Ali KHALFAOUI*

Politique de la Ville / Inclusion, Handicaps / Ressources Humaines et dialogue social Secteurs 3 et 4*



Pascale ROBERT

Relations internationales / Jumelages / Évènements et Cérémonies



Serge LHOTELLIER*

Suivi du Contrat de Mixité Sociale / Relations avec les bailleurs / Habitat durable / Sécurité de l'habitat (immeubles menaçant ruine)



Camille SZTEJNHORN*

Transition écologique

LES 22 CONSEILLERS MUNICIPAUX & LEURS DÉLÉGATIONS



Perrine ACHARD*

Communication / Numérique et Intelligence Artificielle



Julien CARBONE

Rénovation urbaine



Isabelle CARRIER*

Vie étudiante (Maison de l'Étudiant et de l'Information Jeunesse)



Fatou CISSE

Jeunesse



Halim DALLA GHARBI*

Référent football du territoire



Claudie DEFIANAS*

Animation des CIL / Démocratie de proximité



Olivier DUBUQUOY

Culture, créativité et coopération



Alain ETRIOUX

Propreté



Stéphane IDEE

Actions de prévention



Yasmine KHELIFI

Affaires juridiques



Jérémy KERIGNARD

Attractivité et dynamisation commerciale



Peggy LE GOFF

Inclusion, Handicaps



Laurie LELLI

Évènements et Cérémonies



Émilien LEONI

Secteurs 1 et 2*



Kassim MBAE

Mémoire et Anciens Combattants



Gérard MOUGIN

Gestion des salles municipales



Caroline PICARD

Patrimoine Foncier



Armelle de RINCQUESEN

Restauration collective



Marion RIVA

Tourisme d'affaires et référente audiovisuel



Stéphanie SLIMANI*

Culture de proximité et éducation artistique



Romain TURPIN*

Piscines et sports nautiques



Alexandre ZITTEL

Bâtiments durables, travaux communaux



Blandine DARTIGUENAVE



Coralie CHATELAIN

* Élu métropolitain

- * Secteurs 1 et 2 : Notre-Dame des Routes / Hameaux des Pomets et de Rigoumel / Les Routes / Valbertrand / Saint-Pierre Vallée des Moulins / Uba Nord Faron / Les Favières / Le Jonquet / Fort Rouge
- * Secteurs 3 et 4 : Pont Neuf Escaillon / Bon Rencontre / Rodeilhac / Barbès / Temple Espagne / Pont du Las / Saint-Roch
- * Secteur 5 : Super Toulon et Faron / Valbourdin / Claret / Siblas / 3 Quartiers
- * Secteur 6 : Strasbourg-Haute Ville / Place d'Armes / Toulon Centre Historique / La Rode
- * Secteur 7 : Champ de Mars / Saint Jean du Var
- * Secteur 8 : Toulon Nord-Est / Sainte-Musse / Brunet
- * Secteur 9 : Mourillon / Cap Brun
- * Secteur 10 : La Palasse - La Barentine / Les Ameniers / Aguilon / La Serinette

LES 14 CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



Laure LAVALETTE*



David GERARD*



Marine DE VANDEUL*



Sébastien SOULE*



Brigitte PERRAUD*



Amaury NAVARRANNE*



Jamila LARONZE*



Fabien SORENTINO*



Julie CROS



Jacques MALLARD



Blandine DARTIGUENAVE



Coralie CHATELAIN



Robin CLOEDT



Julie O'ROKE